

Le Domaine de la Blaque est engagé dans une démarche de durabilité et d'identité culturelle à travers le label « Quality made », le label « Eco-gîtes » et « Accueil Vélo »

CONDITIONS GENERALES 2022

1. Réservation :

La réservation devient ferme lorsque un exemplaire du contrat est retourné signé par le client accompagné d'un acompte de 25% du montant de la location dans les 15 jours suivant l'expédition et ceci par chèque ou virement bancaire ou paypal.

(Voir le RIB ci-dessous)

IBAN
FR76 1910 6000 0104 9889 7000 520

BIC
AGRIFRPP891

Domiciliation : CA BARJOLS (00001)

Nom Titulaire : M ou Mme Plouvier Jean-Luc

2. Règlement :

En début de séjour, le solde de la location sera payé par chèque bancaire, virement ou en espèce.

La caution pour les gîtes sera payée sur place et restituée après un état des lieux à la sortie.

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire les charges non incluses dans le prix (voir fiche descriptive ou spécifié par mail) et la taxe de séjour (1€ à 0,75 € par personne de plus de 18 ans)

P.S. Des draps de lit et serviettes peuvent être loués sur place si nécessaire.

Prix 18 € la paire (lit double), 15 € (lit simple) et 6 € kit/personne serviettes.

3. Séjour :

Le locataire, signataire du présent contrat, conclu pour une période déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

Les animaux familiers ne sont pas acceptés (sauf accord préalable : 40 € de supplément).

Les installations annexes (piscine, balançoire, terrain de pétanque, tennis...) sont strictement réservées aux seuls hôtes et sous leur entière responsabilité.

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Le nettoyage des locaux est à charge du locataire. Forfait ménage : de 30 € à 120 € en fonction du gîte ou la maison.

4. Capacité :

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire est en droit de refuser ou demander un supplément. (75 euros par semaine) Les enfants en dessous de 2 ans ne payent pas.

5. Assurance :

Le locataire atteste être couvert par une assurance responsabilité civile couvrant sa responsabilité et nous enverra copie de celle-ci.

4. Annulation :

En cas d'annulation de la location par le locataire, même en cas de force majeure, l'acompte demeure acquis au propriétaire sauf si ce dernier trouve un nouveau locataire pour la même période et au même prix.

Si l'annulation ou l'interruption du séjour a lieu moins d'un mois avant la date de la location, le prix du séjour reste entièrement à charge du locataire.

P.S. Un report du séjour sera possible en cas de confinement obligatoire du au Covid ou d'impossibilité de voyager d'un pays à un autre.